



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide humanitaire

Question au Gouvernement n° 756

Texte de la question

POLITIQUE HUMANITAIRE DE LA FRANCE

M. le président. La parole est à M. Michel Lejeune, pour le groupe UMP.

M. Michel Lejeune. Monsieur le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères (*« Ah ! » sur les bancs du groupe socialiste*),...

Mme Martine David. La première question depuis un an !

M. Michel Lejeune. ... l'aide humanitaire que la France apporte aux populations en grande difficulté face à des situations soit de catastrophe naturelle, soit d'après-conflit, est l'un des instruments indispensables et complémentaires de la présence de la France sur la scène internationale. Une telle aide est l'un des modes d'expression de l'attachement que la France porte à la solidarité internationale, à laquelle, d'ailleurs, l'ensemble de nos concitoyens est particulièrement sensible.

Or, ces dernières années, la scène internationale a connu de nombreuses évolutions, avec notamment l'apparition de nouveaux types de conflits, mais aussi la multiplication des associations et des acteurs humanitaires. Tout cela appelle une réflexion globale sur les modes opératoires et les objectifs de l'action humanitaire, afin qu'elle soit la plus cohérente et aussi la plus efficace possible.

Nous savons, monsieur le secrétaire d'Etat, que vous avez engagé cette réflexion. Pouvez-vous nous préciser le cadre et les principaux axes que le Gouvernement a fixés pour adapter au mieux la politique humanitaire d'urgence de la France ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. (*« Bravo ! » sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Monsieur le député, depuis plus d'un an, en effet, nous sommes confrontés des crises humanitaires importantes.

M. François Hollande. Quel talent !

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Que ce soit en Irak, en Afrique, notamment en Afrique australe, nous sommes intervenus dans des situations particulièrement difficiles. Les moyens n'ont jamais manqué mais la coordination n'était pas toujours efficace.

M. Albert Facon. Il fallait appeler Sarkozy !

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Comment fonctionne la politique humanitaire ? L'aide humanitaire passe, soit au niveau international par les organisations des Nations unies - UNICEF, CICR, HCR -, soit au niveau européen par des systèmes comme ECHO, soit au niveau national par une démarche interministérielle mobilisant des capacités d'intervention des ministères de l'intérieur, de la défense, de l'agriculture ou de la santé, le tout étant piloté par le Quai d'Orsay ou par des ONG dont les compétences sont

reconnues au niveau international.

Toutefois, mon expérience d'ancien médecin du SAMU m'a permis de constater qu'il nous manquait un poste de régulation.

M. François Hollande. Ça y est, il a trouvé son poste ! (*Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. C'est la raison pour laquelle nous avons, à la demande du Premier ministre, mis en place au quai d'Orsay avec Dominique de Villepin, une cellule d'intervention capable d'intervenir à tous les niveaux et en moins de vingt-quatre heures. (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Ainsi, lors du cataclysme qui a frappé l'Algérie, nous avons, à la demande du gouvernement algérien, pu envoyer sur place en moins de vingt-quatre heures deux unités de la sécurité civile et un hôpital de campagne, et ce en toute dignité, dans la plus grande transparence et la plus grande efficacité. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*) Cette capacité de régulation nous permet d'intervenir également au niveau international. Au passage, je me permets de rappeler que, depuis 1997, l'aide de la France dans le cadre des grandes organisations internationales avait diminué de moitié. Désormais, nous faisons de nouveau partie, à la demande du Premier ministre, des grands donateurs, notamment au CICR, et nous entendons faire plus.

M. François Lamy. Où allez-vous trouver l'argent nécessaire ?

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. Nous avons coordonné l'action des différents ministères pour être plus efficaces, et ceci sans moyens financiers supplémentaires. Nous avons normalisé nos relations avec les ONG...

M. François Hollande. Quelle était la question ?

M. le secrétaire d'Etat aux affaires étrangères. ... pour que celles-ci puissent travailler en toute liberté et rapidement. Les dons qui leur seront attribués seront défiscalisés et une norme de qualité sera défendue au niveau international contre le système anglo-saxon.

Grâce à tout cela, nous intervenons avec souplesse, efficacité et rapidité et pour aider ceux qui souffrent à travers le monde. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour mouvement populaire et du groupe Union pour la démocratie française. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Données clés

Auteur : [M. Michel Lejeune](#)

Circonscription : Seine-Maritime (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 756

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères(SE)

Ministère attributaire : affaires étrangères(SE)

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juin 2003

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 juin 2003